



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 12 NOV. 2018



Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP3895-02/JM-rg

Réf. : Co/QP3960-02/JM-rg

Réf. : Co/QP8-02/JM-rg

Objet: Question parlementaire n° 3895 du 26 juin 2018 de Monsieur le Député Léon Gloden, Question parlementaire n° 3960 du 26 juillet 2018 de Madame la Députée Claudine Konsbruck et de Monsieur le Député Laurent Mosar, Question parlementaire n° 8 du 5 novembre 2018 de Madame la Députée Diane Aehm et de Monsieur le Député Laurent Mosar

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse aux questions parlementaires reprises sous rubrique.



Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de Monsieur le Vice-premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, aux questions parlementaires :

- no 3895 du 26 juin 2018 de Monsieur le Député Léon Gloden
- no 3960 du 26 juillet 2018 de Madame la Députée Claudine Konsbruck et de Monsieur le Député Laurent Mosar
- no 8 du 5 novembre 2018 de Madame la Députée Diane Adehm et Monsieur le Député Laurent Mosar

Étant donné le chevauchement entre les questions parlementaires 3895, 3960 et 8, il a été choisi d'y apporter une réponse globale.

Les difficultés financières de Planetary Ressources Inc., suite à l'échec de la clôture d'une nouvelle levée de fonds, et les perspectives d'avenir mitigées de la société ont été largement exposées lors d'une conférence de presse du ministère de l'Économie en date du 10 août 2018. En l'absence de nouveaux financements, la situation financière de Planetary Resources Inc. a depuis continué à se dégrader.

SAAM Luxembourg SARL n'est plus actionnaire de Planetary Resources Inc. depuis fin octobre 2018. Cette décision résulte, entre autres, d'une analyse du contexte juridique américain particulier et d'une gestion prudente qui entend limiter les expositions potentielles de SAAM Luxembourg SARL, voire de la SNCI en tant que seul actionnaire de SAAM Luxembourg SARL. La moins-value réalisée correspond grosso modo à la correction de valeur (de 100% des sommes investies dans Planetary Resources Inc.) dans les comptes annuels 2017 de SAAM Luxembourg SARL.

Récemment, Planetary Resources Inc. a annoncé la vente de ses actifs et le départ de personnes clés. Le développement de Planetary Resources au Grand-Duché étant fonction de l'activité et des fonds mis à disposition par la maison mère américaine, la filiale luxembourgeoise n'a pas pu atteindre le niveau d'activité espéré ab initio.

La SNCI est un établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises. Le portefeuille de participations de la SNCI est composé en règle générale d'entreprises phares de l'écosystème luxembourgeois (SES, Encevo, Cargolux, Paul Wurth, etc.) ainsi que de fonds d'investissement ciblant des entreprises en phase de démarrage et de croissance.

Au cours des dernières années, la stratégie de prêt et d'investissement de la SNCI s'est diversifiée grâce à plusieurs initiatives visant directement le développement du secteur des nouvelles technologies de communication et l'accompagnement de l'écosystème start-up. Il s'agit par exemple de l'investissement dans le Digital Tech Fund, un fonds d'amorçage destiné au financement de nouvelles entreprises innovantes à caractère technologique dans le secteur des TIC, mais également de la mise en place du Luxembourg Future Fund qui a notamment investi dans la société américaine Spire, spécialisée dans l'exploitation des données des satellites. La SNCI a en outre augmenté sa participation dans l'incubateur Technoport dédié aux start-up technologiques, ceci dans le cadre de la prise de participation du Technoport dans le centre d'innovation Tomorrow Street réalisé en collaboration avec Vodafone.

La rentabilité financière et les retombées positives pour le développement économique du pays sont les deux critères d'investissement cumulatifs de la SNCI et c'est l'ensemble des activités diversifiées de la SNCI qui déterminent son profil de risque prudent. La gestion des participations de la SNCI, y compris celle

dans SAAM Luxembourg SARL, se fait selon le principe de prudence et de manière à mitiger les risques liés aux prises de participation et à contrôler les expositions potentielles.

Les chances de succès des investissements dans des jeunes entreprises très innovantes sont, de par leur nature, limitées par rapport à des investissements dans des entreprises plus matures. Il n'est pas inhabituel que des start-up technologiques et novatrices rencontrent des difficultés financières, voire soient confrontées à un échec. La rentabilité négative de cet investissement n'est donc pas le résultat d'une gestion inadéquate, mais bien la réalisation d'un risque connu et assumé qui accompagnait l'investissement dès le départ.

De manière générale, le changement de paradigme qui s'opère actuellement dans le domaine spatial, souvent appelé le « new space », pousse tout le secteur, y inclus les gouvernements, à considérer de nouvelles voies pour s'adapter et saisir les nouvelles opportunités qui se présentent. Des facteurs comme la diminution des coûts de lancement, la miniaturisation, les avancées technologiques, permettent aujourd'hui à des entrepreneurs du secteur spatial de se lancer dans des projets qui n'étaient pas viables il y a encore quelques années. Cette émergence de nouvelles entreprises visant à développer des activités commerciales, moins dépendantes des marchés institutionnels, nécessite de mettre en place un écosystème adéquat pour stimuler, encourager et soutenir ces développements. À travers sa politique de développement du secteur spatial et en particulier l'initiative Spaceresources.lu, le Luxembourg s'inscrit dans cette mouvance.

La politique de diversification en matière spatiale du Luxembourg prend une perspective de long terme, elle comporte nécessairement certains risques et se base sur une multitude de mesures. L'investissement dans Planetary Resources Inc. s'inscrit dans cette politique nationale qui a permis de positionner le Luxembourg comme un acteur clé dans le domaine du « new space ». La réalisation d'un risque connu dans le cadre du financement d'une start-up du secteur de l'exploration des ressources spatiales ne saurait remettre en doute le potentiel de développement économique du secteur. A noter que depuis le lancement de l'initiative SpaceResources.lu, près de 20 entreprises du secteur spatial se sont implantées au Grand-Duché.

Aujourd'hui, le Luxembourg est un pionnier en Europe à travers les mesures qu'il met en place pour activement soutenir le développement d'un écosystème dédié aux activités spatiales commerciales. Des instruments de financement adéquats ont complété d'autres mesures, tels qu'un environnement juridique et légal et des initiatives destinées à encourager l'innovation et le développement de talents. Ceci a permis à l'écosystème national de se développer favorablement et de s'étoffer au cours des dernières années. Bénéficiant d'une visibilité et d'une renommée internationales, le Luxembourg est aujourd'hui une destination de choix pour les industries de haute technologie en général et pour le secteur spatial en particulier.